



VILLE DE SAINTE-ADELE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 20 juillet 2015, les projets de règlement 1200-2012-PU-4 et 1200-2012-Z-12, modifiant le plan d'urbanisme 1200-2012-PU et le règlement de zonage 1200-2012-Z.

Pour faire suite à l'adoption de ces règlements se tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi le 6 août 2015 à 19 h** dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

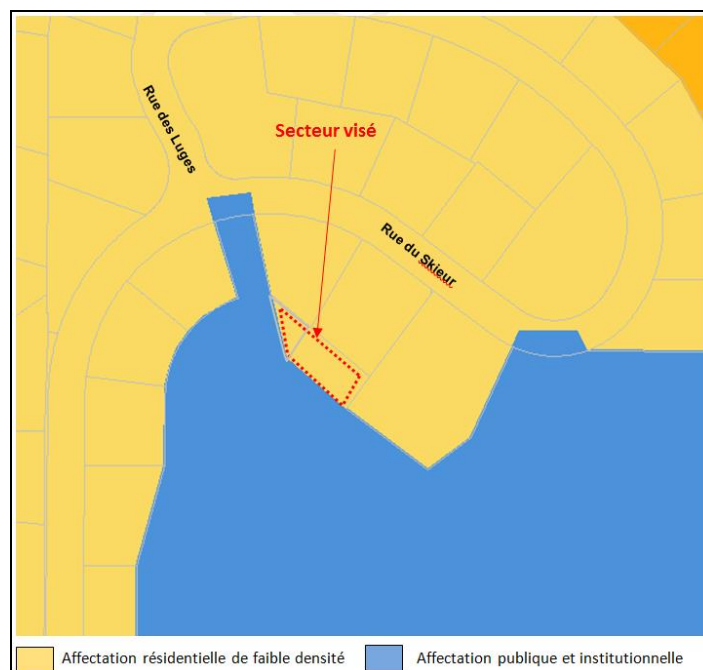
Les règlements visés par cette assemblée publique sont les suivants :

Règlement no : 1200-2012-PU-4

Titre : Projet de règlement numéro 1200-2012-PU-4 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU.

L'objet de ce règlement est :

De modifier le plan des affectations du sol pour agrandir l'aire d'affectation « résidentielle de faible densité » à même une partie de l'aire d'affectation « publique et institutionnelle » pour y inclure une partie des lots 5 577 587 et 5 560 610 cadastre du Québec. **Les lots sont situés sur la rue du Skieur.**



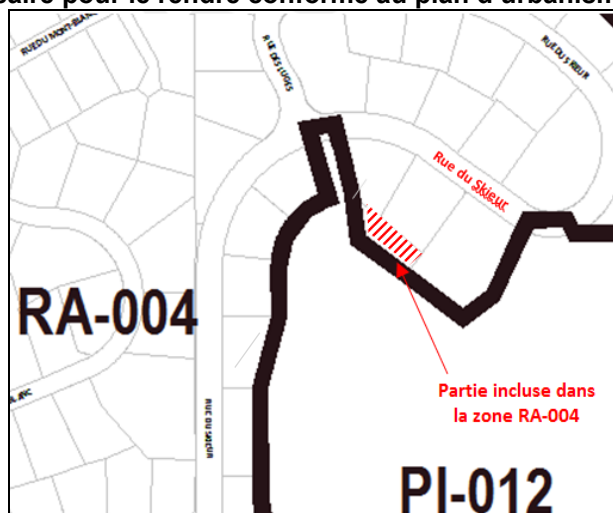
Règlement no : 1200-2012-Z-12

Titre : Projet de règlement numéro 1200-2012-Z-12 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z.

L'objet de ce règlement est :

D'agrandir la zone résidentielle de faible densité RA-004 à même une partie de la zone publique et institutionnelle PI-012 pour y intégrer une partie du lot 5 577 867 et une partie du lot 5 560 610 cadastre du Québec ;

*** Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Il est nécessaire pour le rendre conforme au plan d'urbanisme.**



Les projets de règlement, les grilles des usages et normes ainsi que les plans identifiant les zones concernées et contiguës peuvent être consultés au Service du greffe, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, aux heures régulières de bureau. Toute personne qui voudrait obtenir des renseignements concernant ces projets de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme au numéro de téléphone suivant: (450) 229-2921, poste 114 ou au Service du greffe au numéro de téléphone suivant :(450) 229-2921, poste 137, et ce, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 22 juillet 2015

Le greffier par intérim

(s) Yan Senneville

Yan Senneville